

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 16 octobre 2020

Délibération n°2020-24

Suite à la convocation en date du 8 octobre 2020, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, se réunit le 16 octobre 2020 à 14h et procède au vote de la délibération ci-dessous.

EXPOSE DES MOTIFS

L'École est évaluée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) sur la formation « ingénieur » ainsi que par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) sur la formation « masters », la recherche ainsi que sur la stratégie d'établissement. Elle fait partie de la vague B dont l'évaluation est programmée fin 2020 pour la CTI et début 2021 pour le HCERES.

Dans ce contexte, un document d'autoévaluation a été réalisé pour faire le bilan des cinq dernières années. Une note de politique générale et d'orientation stratégique pour la période 2021-2025 a également été produite.

Ces documents ont été soumis au conseil scientifique, au conseil des études et au comité technique notamment.

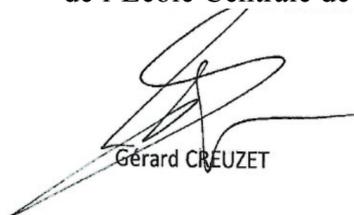
DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le document d'autoévaluation sur la période 2015-2019 ainsi que la note de politique générale et d'orientation stratégique pour la période 2021-2025.

Nombre de membres présents ou de représentés : 24

Approbation à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 21 octobre 2020.

La présente délibération a été publiée le 21 octobre 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.